

# SOMMAIRE

Référence au projet éducatif.....	P 3
Le lieu d'implantation.....	P 4
Les modalités d'inscriptions.....	P 4 à 5
Les horaires d'ouverture.....	P 5
Les tarifs.....	P 5
Les moyens humains.....	P 6 et 7
• La direction	
• L'équipe d'animation	
• Les intervenants extérieurs	
Les moyens techniques.....	P 8 et 9
• Le matériel	
• Le transport	
• Les structures municipales	
• La médiathèque	
• L'environnement local	
Les objectifs pédagogiques généraux.....	P 10 et 11
Les objectifs spécifiques.....	P 12 à 25
• Les 3-5 ans	
• Les 6-7 ans	
• Les 8-10 ans	
La journée type.....	P 26 et 27

## Référence au projet éducatif

L'accueil Collectif de Mineurs est une structure de type ALSH qui accueille les enfants de 3 à 10 ans dans les locaux de la Maison de l'Enfance « Au jardin des Enfants » située 2 bis rue St -Aubin à Languidic.

L'ACM a pour vocation de permettre à l'enfant quel que soit son milieu social et économique de se réaliser pleinement dans un cadre de détente.

La finalité est de favoriser la découverte et l'éveil de chacun, tout en respectant leur rythme biologique.

Les activités de loisirs doivent être parties prenantes du processus éducatif de l'enfant. Leur mise en place doivent tenir compte des besoins et envies de chacun d'eux.

L'équipe éducative a donc pour objectif de proposer diverses activités : sportives, manuelles, artistiques et culturelles, en mettant en avant le côté éducatif de chacune d'entre-elles. L'Accueil Collectif de Mineurs se doit d'être un lieu de découverte et d'innovation.

## ➤ Le lieu d'implantation

L'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) accueille les enfants âgés de 3 à 10 ans et occupe les locaux de la Maison de l'Enfance (La MDE) qui se situe au centre de la commune de Languidic, 2 Bis rue Saint-Aubin.

La MDE dispose de deux cours : une maternelle et une primaire et d'un jardin. Elle dispose également de 2 salles d'activités dans la partie primaire et de 2 salles d'activités + une salle de sieste dans la partie maternelle, et d'une grande salle commune.

Pour les petites vacances scolaires et la période estivale, la cour de l'école publique Georges Brassens, la garderie primaire ainsi que la garderie maternelle sont mises à disposition pour l'équipe d'animation de l'ALSH.

## ➤ Les modalités d'inscription

### ▶ Le dossier administratif

✦ Pour une première inscription, vous munir :

- Du N° allocataire CAF et du quotient familial : Pour les enfants qui résident sur la commune ou qui fréquentent un établissement scolaire de la commune, les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.

- Des photocopies des pages vaccination du carnet de santé de l'enfant

- Remplir un dossier administratif, qui regroupe tous les renseignements concernant l'enfant et sa famille.

**La création et la réactualisation des dossiers se font désormais sur le portail internet de l'ALSH 3/10 ans du Service Enfance Jeunesse Sport de la Mairie de Languidic : <http://languidic.enf.portail-defi.net>**

**Login : Votre adresse Mail**

**Mot de passe : renseigné par le service**

**Vous devez nous informer régulièrement sur le portail famille de vos changements de situation (familiale, adresse, quotient familial, personne autorisée à récupérer l'enfant, dates de rappel des vaccinations du DT polio,...).**

Ce portail est destiné aux familles qui souhaitent inscrire un enfant de 3 à 10 ans.

Il vous permet de remplir vous-même vos dossiers familles et vos demandes d'inscriptions en ligne.

Si vous avez déjà inscrit votre ou vos enfants à l'ALSH depuis 2007, votre dossier famille existe, vous n'avez qu'à demander votre mot de passe à l'équipe de direction.

**Si votre ou vos enfants ne sont jamais venus depuis 2007, vous devez alors créer votre dossier sur le portail famille en cliquant sur **nouveau compte**.** Une fois votre dossier créé et validé, vous n'avez qu'à demander votre mot de passe à l'équipe de direction.

Le Service Enfance Jeunesse Sport vous rappelle que vos demandes d'inscription ne sont pas enregistrées sans sa validation. Assurez-vous (sur votre boîte mail) que vos demandes ont été acceptées.

**Le Service Enfance Jeunesse Sport reste disponible à la Maison de l'Enfance sur les lieux d'accueils pour répondre à vos questions.**

#### **Maison de l'Enfance**

**Adresse : 2 Bis rue Saint-Aubin 56440 Languidic**

**Les directrices : Mme LE ROUZIC Chantal – Mme GUENNEGO Sophie**

**Tél : 02.97.84.96.03 ou 06.62.44.98.90**

**Mail : [alsh.languidic@orange.fr](mailto:alsh.languidic@orange.fr)**

#### **► Les inscriptions**

**Les demandes d'inscription se font également sur le portail internet de l'ALSH 3/10 ans du Service Enfance Jeunesse Sport de la Mairie de Languidic :**

**<http://languidic.enf.portail-defi.net>**

**Login : Votre adresse Mail**

**Mot de passe : renseigné par le service**

✦ Une inscription à chaque période de fonctionnement (mercredis- petites vacances- grandes vacances).

Vous devez vous munir, pour les ayants droits, de vos bons CAF AZUR ou MSA, le jour de l'inscription.

.

**Les demandes d'inscription seront obligatoirement effectuées au plus tard via le portail famille le vendredi midi pour le mercredi qui suit.**



**Toute annulation d'inscription de dernière minute non justifiée, sera due.**

## Le fonctionnement de l'ALSH du mercredi

L'ALSH périscolaire prend en charge les enfants âgés de **3 à 11 ans**, tous les mercredis en période scolaire.

L'accueil de loisirs est **ouvert de 7h30 à 18h30** (garderie de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30).

Les inscriptions (via le portail famille) peuvent se faire à la demi-journée, avec ou sans repas (en fonction du programme) ou à la journée complète.

Des projets d'activités, des temps de discussion, des sorties et des intervenants font la richesse des temps éducatifs proposés aux enfants.

Une équipe permanente d'animateurs qualifiés et motivés propose des programmes d'activités en fonction des tranches d'âges.

### ➤ Les tarifs

#### Tarifs Accueil de Loisirs

Quotient familial	JOURNEE en euros (9H-17H)	1/2 JOURNEE SANS REPAS	1/2 JOURNEE AVEC REPAS
> 1200	12,88	7,21	9,27
804 à ≤ 1199	10,92	6,13	7,88
435 à ≤ 803	9,27	5,25	6,70
0-434	7,93	4,43	5,67
Extérieurs	18,54	10,30	12,36

#### Tarifs Garderie

	MATIN	SOIR
HORAIRES	7h30-8H30	17H30-18H30
TARIF	1 euro / demi - heure	

## ➤ **Les moyens humains**

### • **La direction**

Elle est assurée par un personnel titulaire d'un BAFD dont 1 directrice et une adjointe

#### → **Rôle et fonctions du directeur :**

##### • Conduite du projet

- Etre garant des valeurs éducatives
- Elaborer, mettre en vie et évaluer un projet pédagogique

##### • Gestion administrative et budgétaire

- Veiller au bon fonctionnement de l'ALSH (temps, matériel, sécurité...)
- Rédiger, tenir à jour les documents administratifs et comptables
- Gérer les présences (effectifs jeunes, animateurs...)

##### • Gestion des personnels

- Favoriser la concertation au sein du groupe et gérer les relations
- Former, conseillers les animateurs (stagiaires ou non)

##### • Communication

- Etablir des relations de qualité avec les parents, les partenaires et les institutions

### • **L'équipe d'animation**

Les enfants sont encadrés par une équipe d'animateurs permanents titulaires du BAFA, du CAP Petite Enfance ou ayant des qualifications diverses (activités physiques et sportives, environnement, arts et spectacle...).

Dans cette équipe, les animateurs titulaires de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (PSC1) assument également le rôle d'assistant sanitaire.

→ **Rôle et fonctions de l'animateur :**

- Préparation et animation d'activités en accord avec le projet pédagogique
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants
- Imaginer, concevoir et mettre en œuvre un projet d'activité
- Gérer et animer (donner de la vie) les ateliers tout en développant l'autonomie des enfants
- Sensibiliser l'enfant à la vie collective
- Savoir adapter une activité et la modifier en fonction des enfants
- Communiquer, échanger avec les enfants et avec les adultes du groupe
- Connaître chaque enfant du groupe et être reconnu comme animateur référent

→ **Rôle et fonctions de l'assistant sanitaire (sous l'autorité du directeur) :**

- Assurer le suivi des traitements médicaux par la tenue du registre des soins dispensés
- Organiser l'infirmerie (tenir à jour les trousseaux de premiers soins), gérer les petits soins au quotidien et mettre en œuvre les gestes de premiers secours en cas d'accident
- Informer les membres de l'équipe de l'existence d'allergies
- S'assurer de la remise, pour chaque mineur, des renseignements médicaux en cas de protocole pré-défini
- Recueillir et distribuer les traitements médicamenteux

## ➤ **Les moyens techniques**

### • **Le matériel**

Le petit matériel (papier, ciseaux, etc.) ainsi que les jeux rangés dans les salles de la Maison de l'Enfance servent à l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi, de l'Accueil Périscolaire du matin et du soir et de l'ALSH extra-scolaire.

Le matériel de sport (chaises, plots, cerceaux, ballons) dans le garage de la salle omnisport appartient au Service Jeunesse et donc peut être utilisé par l'ACM.

L'ACM est abonné à la médiathèque de Languidic. Des livres et des CD à destination des enfants et à destination des animateurs peuvent être empruntés (20 livres et 2 CD par emprunt).

Un budget est alloué pour assurer le fonctionnement de l'ACM (matériel sportif et pédagogique).

### • **Le transport**

Pour le transport des 3/5 ans et des 6/10, à savoir une sortie par trimestre, l'ACM fait appel à une société de transport (Transport Rougé). Les jours de sorties par tranche d'âge pourront être différents en fonction du nombre d'enfants.

### • **Les structures municipales**

- Les salles de sport Bigoin et Jean Le Mancq sont mises à la disposition de l'ALSH le mercredi matin et peuvent être utilisées pour toutes séances sportives.

### • **La médiathèque**

La médiathèque est ouverte tous les mercredis. C'est un lieu accessible à tous les enfants. L'ALSH a la possibilité d'y organiser des animations autour du livre. Ce temps de lecture leur permet de se familiariser avec les livres et de rentrer dans l'imaginaire.



Chaque mercredi, un groupe d'enfants se rend à la médiathèque de 9h30 à 10h30 encadré par une animatrice BAFA, référente jeunesse à la Médiathèque qui leur fait découvrir l'univers du livre et du multi-média.

- **L'environnement local**

Le bois de Manéran et les chemins de randonnée environnants offrent la possibilité de proposer des activités liées à la nature et des grands jeux.

Le jardin de la Maison de l'Enfance offre la possibilité de proposer des activités de jardinage (mini-potager, mare à insectes...) à l'année encadrés par une animatrice de l'association « Locaterre » de Languidic.

*Le projet pédagogique de l'ACM définit les objectifs pédagogiques généraux et les objectifs spécifiques mis en œuvre pour les atteindre.  
Ce document est un outil de travail et de référence permanente pour les animateurs.*

## **Les objectifs généraux**

### **Constats**

Le mercredi est devenu depuis la réforme des rythmes éducatifs, un ALSH périscolaire. Notre commune a fait le choix, depuis la rentrée scolaire 2018 de revenir à la semaine à 4 jours.

Nous ouvrons donc depuis septembre le mercredi à la journée. Les familles ont le choix d'inscrire leurs enfants à la journée, à la demi-journée avec ou sans le repas.

Ce temps reste particulier car d'une part cela reste un temps d'accueil plus long que les autres et, d'autre part, c'est un des seuls moments de la semaine où tous les enfants (quelque soit l'école ou la commune) sont accueillis.

Les sorties sont possibles à la journée, à la demi-journée

C'est un temps privilégié pour des activités sur place ou de proximité.

C'est un moment où l'on peut prendre son temps

.

### **Les objectifs**

L'ALSH périscolaire est d'abord un lieu d'accueil éducatif, de loisirs pour les enfants qui a pour but de :

1-Contribuer à la construction chez l'enfant de repères spatio-temporels

→ Proposer un rythme de vie régulier qui ne change pas d'un mercredi sur l'autre

→ Proposer des activités en lien avec une thématique annuelle dérivée en sous-thèmes et également en lien avec les différents «moments» de l'année (Halloween, Noël, Pâques, les saisons, etc.)

2-Développer la créativité des enfants en s'appuyant sur leur l'imagination

→ Impliquer les enfants dans des activités manuelles créatives

→ Organiser des journées à thèmes qui stimulent l'iminaire des enfants

→ Permettre aux enfants de participer à des sorties originales (théâtrales ou autres)

→Développer un comportement respectueux de l'environnement.

→ Proposer des activités ludique autour de la nature (jeux en forêt, balade sensorielle, etc.)

→ Les initier au principe de récupération en leur proposant des activités à base de matériaux recyclé

3- Favoriser le développement psychomoteur de l'enfant

→ Proposer régulièrement aux enfants de toutes les tranches d'âge des séances d'activités sportives qui leur permettent de découvrir, exploiter et utiliser tous leur potentiel physique

#### 4- Respecter le rythme de l'enfant

→ Proposer une sieste aux petits, un repos aux moyens et un temps calme aux grands. Tous les enfants qui veulent faire la sieste ou un repos le peuvent, quel que soit leur âge.

→ Proposer des activités variées pour que les enfants qui ont besoin de se dépenser ou, au contraire d'être au calme, puissent être satisfaits

→ Respecter l'envie de «ne rien faire» des enfants (en réalité un enfant ne fait jamais «rien

») en lui permettant d'avoir le choix de ne pas faire d'activités dirigées. Il aura alors la possibilité d'avoir accès aux jouets, au coin lecture, au coin dînette, au coin dessin, etc.

#### 4- Favoriser le lien intergénérationnel

### **Modalité d'évaluation**

Lors de réunions d'équipe toutes les 2 semaines, nous analysons les objectifs fixés, d'après ce que nous observons et ce que les enfants nous font comme retour.

- **Objectif pédagogique général :** Rendre l'enfant acteur de ses temps de loisirs

### **Objectif spécifique 1 : Permettre à l'enfant de choisir son activité**

▪ Chaque mercredi après-midi, les enfants auront la possibilité de choisir parmi les ateliers proposés par l'équipe d'animation. Les ateliers seront diversifiés (dessin, modelage, construction, peinture, histoires,...). Les enfants pourront se positionner sur celle qui leur plaît le plus. Les animateurs seront à leur écoute pour répondre au mieux à leurs attentes.

▪ Choisir, c'est aussi pouvoir ne rien faire parmi les activités.

Il convient alors de développer des lieux sollicitant (espace dessin, lecture, puzzle, perles...) qui permettront à l'enfant de construire sa propre activité.

### **Objectif spécifique 2 : permettre à l'enfant de s'exprimer**

▪ Content/pas content : les enfants sont invités à donner leur impression générale de la journée à l'aide de visages représentant un bonhomme souriant ou triste. Ainsi, ils choisissent d'afficher sur le panneau prévu à cet effet l'un ou l'autre des visages selon leur sentiment. Grâce à ce support, parents, enfants et animateurs ont une vue d'ensemble sur le vécu de la journée de chacun. Cet outil permet à tous d'échanger et de communiquer sur la journée de l'enfant.

- La météo des humeurs, des émotions, du ressenti : les enfants sont invités à exprimer leur humeur du moment (représentée par un temps météo).

## **2 - Les 5/6 ans**

### **➤ Objectif pédagogique général : Favoriser le vivre ensemble**

#### **Objectif spécifique 1 : Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité**

- Amener l'enfant à respecter les règles de vie

L'ALSH est un lieu d'accueil éducatif qui doit permettre à l'enfant de vivre en groupe. La vie en collectivité passe avant tout par le respect des règles de vie communes : (ex : les formules de politesse, un langage sans gros mots, le partage, l'écoute des autres, l'acceptation des différences de chacun, un comportement de non violence physique (coups de poings, de pieds) de non violence verbale (propos méchants, gros mots), le rangement des jeux, du matériel après utilisation...).

Elles permettent d'établir un cadre et de donner des repères aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs.

Au début de chaque période de vacances, l'équipe pédagogique met en place en collaboration avec les enfants les règles de vie du centre (panneaux, dessins..). Elles seront rappelées à chaque fois que cela sera nécessaire.

Les règles peuvent être amenées à évoluer au cours de l'année notamment au cours des moments de concertation entre enfants et animateurs. Certaines seront négociables et d'autres non.

#### **Objectif spécifique 2 : Favoriser les échanges**

- Elaboration de projets avec d'autres accueils de loisirs : tournois inter-centres, grands jeux, spectacles...
- Mise en place d'activités communes et de goûters avec les résidents de l'E.P.H.A.D de Languidic.
- Participation à des activités ouvertes à tout public : piscine, patinoire, cinéma, karting, bowling...

- Initiation à différentes techniques de communication : montage vidéo, exposition, représentation, création d'un journal...
- Mise en place de partenariats avec les associations culturelles et sportives locales : karaté, judo, escalade...
- Invitation d'autres groupes d'enfants (ACM de Languidic ou autres) à venir assister aux différentes productions de cette tranche d'âge

### **Objectif spécifique 3** : Favoriser l'apprentissage des différences

- Accueil et prise en charge de tous les enfants, quel que soit leur identité culturelle et leur origine sociale
- Mise en place d'activités favorisant la coopération, l'entraide et la solidarité
- Accueil et intégration d'enfants en situation de handicap
- Mise en place d'activités (dessin, jeux d'expression, "marché de connaissances"...) permettant à chaque enfant de s'exprimer et de mettre en avant leur singularité
- Mise en place de programmes d'activités favorisant l'apprentissage des cultures
- Encadrement des enfants par une équipe d'animateurs aux compétences variées et aux parcours de formation différents

➤ **Objectif pédagogique général** : Développer l'expression de l'imaginaire de l'enfant

### **Objectif spécifique 1**: Permettre à l'enfant de créer

- Mise en place d'ateliers d'expression corporelle, à travers le thème des vacances, où l'enfant va pouvoir s'exprimer par le rire, les émotions, le mime, prendre des initiatives, approfondir sa créativité et son imaginaire.
- Mise en place d'ateliers de découverte artistique, (peinture, dessin, sculpture, construction...)
- Utilisation de matériaux de récupération qui seront détournés de leur usage premier.

- **Objectif spécifique 2** : Permettre à l'enfant de nourrir son imaginaire

- Accès des enfants à différentes œuvres artistiques comme la musique, les pièces de théâtre, les spectacles, les films, etc.
- Accès des enfants aux œuvres littéraires de la médiathèque.
- Mise en place de grands jeux où l'enfant s'identifie à un personnage imaginaire.
- Mise à disposition d'une malle de déguisements lors des temps d'activités.
- Installation d'espaces confortables sur lesquels l'enfant peut évoluer seul : lecture, jeux d'expression et déguisement.

➤ **Objectif pédagogique général** : Rendre l'enfant acteur de ses temps de loisirs

**Objectif spécifique 1** : permettre à l'enfant de choisir son activité

- Une demi-journée par semaine au minimum, les enfants auront la possibilité de proposer leur activité. Des pôles d'activités seront définis au préalable par l'équipe d'animation : activité manuelle, activité physique, activité d'expression, grand jeu, activité cuisine.

L'animateur pourra noter toutes les activités proposées par rapport au pôle défini et retenir soit l'activité qui compte le plus de voix soit proposer plusieurs ateliers au cours de la séance. Du matériel leur sera mis à disposition afin qu'ils puissent réaliser leurs activités.

- Choisir, c'est aussi pouvoir ne rien faire parmi les activités. Il convient alors de mettre en place des lieux sollicitant (espace, dessin, lecture, jeux de société, ...) qui permettront à l'enfant de construire sa propre activité.

**Objectif spécifique 2** : Permettre l'expression de l'enfant

- Etre à l'écoute des enfants pendant les temps d'activités et les temps libres.

- **Objectif pédagogique général** : Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement (mis en avant lors des mini-camps l'été)

**Objectif spécifique 1** : Amener l'enfant à découvrir ses sens et à les utiliser en s'amusant

- Mise en place d'activités sensorielles et artistiques, activité Land'Art, à partir d'éléments naturels (terre, feuilles, bois.....).
- Observation et découverte de différents milieux (mare, rivière, ruisseau, étang forêt,...) à travers des sorties randonnées ludiques.
- Observation et découverte de la nature : les plantes, les insectes, les animaux, les oiseaux (écoute du chant des oiseaux), etc....

**Objectif spécifique 2** : Sensibiliser l'enfant au développement durable

- Informer et initier les enfants aux droits et devoirs du citoyen.
- Informer et initier les enfants au tri et recyclage des déchets à travers diverses activités artistiques.
- De les amener à respecter et à mieux connaître la diversité de la faune et de la flore (balade, jeux de piste et découverte de la nature, potager...).

### **3 - Les 8/10 ans**

Concernant la tranche d'âge des 8/10 ans, nous nous attachons :

1. à leur proposer un programme d'activités plus adapté à leurs envies : moins d'activités manuelles, plus de projets, plus d'activités artistiques, plus d'activités à l'extérieur...
2. à les démarquer des autres tranches d'âge de l'Accueil de Loisirs : sorties à la journée différentes, autonomie pendant les repas...

3. à créer une identité et une dynamique de groupe : responsabilisation des enfants, délocalisation et personnalisation de leur lieu d'accueil, implication des enfants dans les projets.
- **Objectif pédagogique général** : Rendre l'enfant acteur de ses temps de loisirs

### **Objectif spécifique 1 : permettre à l'enfant de s'approprier son espace**

- Proposer aux enfants d'aménager leur espace (jeux, lecture, détente, petits groupes...) pour favoriser l'appropriation en créant un climat sécurisant, favorisant l'autonomie.
- Laisser le choix aux enfants, après le repas du midi, du contenu de ce temps informel (jeux individuels ou collectifs)

### **Objectif spécifique 2 : Encourager les initiatives des enfants**

- Une demi-journée par semaine au minimum, les enfants auront la possibilité de proposer leur activité. Des pôles d'activités seront définis au préalable par l'équipe d'animation : atelier de création - atelier culturel – atelier technique (sciences, cuisine,...) jeux sportifs, de pleine nature.  
L'animateur pourra aider dans le choix des propositions faites par les enfants : il pourra noter toutes les activités proposées par rapport au domaine défini et retenir soit l'activité qui compte le plus de voix soit proposer plusieurs ateliers au cours de la séance.
- Une demi-journée par semaine, les enfants auront la possibilité de participer à l'activité de leur choix. Les animateurs privilégieront la mise en place d'au moins deux activités en parallèle pour satisfaire au mieux les attentes des enfants.
- Choisir, c'est aussi pouvoir ne rien faire parmi les activités structurées.  
Il convient alors de développer des lieux sollicitant (coins jeux de construction, dessin, lecture, jeux de société, ...) qui permettront à l'enfant de construire sa propre activité. Les espaces de jeux libres « les coins » restent à leur disposition.



### **Objectif spécifique 3 : Permettre à l'enfant de s'exprimer**

- La boîte à idée des enfants. Chaque enfant est libre de suggérer une activité ou un thème pour les vacances à venir.
- Mise en place, à l'occasion, de différents jeux d'expression comme :
  - Le jeu du positionnement qui permet d'aborder la question des règles de vie : c'est un jeu d'expression d'opinion dans lequel la parole de l'autre peut faire évoluer mon idée première.

### ➤ **Objectif pédagogique général : Favoriser le vivre ensemble**

#### **Objectif spécifique 1 : Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité**

- Amener l'enfant à respecter les règles de vie

L'ACM est un lieu d'accueil éducatif qui doit permettre à l'enfant de vivre en groupe. La vie en collectivité passe avant tout par le respect des règles de vie communes : (ex : les formules de politesse, un langage sans gros mots, le partage, l'écoute des autres, l'acceptation des différences de chacun, un comportement de non violence physique (coups de poings, de pieds) de non violence verbale (propos méchants, gros mots), le rangement des jeux, du matériel après utilisation....).

Elles permettent d'établir un cadre et de donner des repères aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs.

Au début de chaque période de vacances, l'équipe pédagogique met en place en collaboration avec les enfants les règles de vie du centre (panneaux, dessins..). Elles seront rappelées à chaque fois que cela sera nécessaire.

Les règles peuvent être amenées à évoluer au cours de l'année notamment au cours des moments de concertation entre enfants et animateurs. Certaines seront négociables et d'autres non.

- Mise en place des tables par le groupe des 8/10 ans (ou des 6/7 ans quand ces derniers se trouvent en sortie) pour l'ensemble des enfants du centre.
- Elaboration d'un règlement intérieur par les enfants, avec l'aide des animateurs. Les règles de vie sont mises en place et rédigées le premier jour d'ouverture du

centre. Chaque enfant présent au cours de la période doit en prendre connaissance et s'engager, par une signature, à les respecter.

### **Objectif spécifique 2 : Favoriser les échanges**

- Elaboration de projets avec d'autres accueils de loisirs : tournois inter-centres, grands jeux, spectacles...
- Mise en place d'activités communes et de goûters avec les résidents de l'E.P.H.A.D de Languidic.
- Participation à des activités ouvertes à tout public : piscine, patinoire, cinéma, karting, bowling...
- Mise en place d'activités communes avec le dispositif Loisirs Jeunes.
- Initiation à différentes techniques de communication : montage vidéo, exposition, représentation, création d'un journal...
- Mise en place de partenariats avec les associations culturelles et sportives locales : karaté, judo, escalade...
- Invitation d'autres groupes d'enfants (ACM de Languidic ou autres) à venir assister aux différentes productions de cette tranche d'âge

### **Objectif spécifique 3 : Favoriser l'apprentissage des différences**

- Accueil et prise en charge de tous les enfants, quel que soit leur identité culturelle et leur origine sociale
- Mise en place d'activités favorisant la coopération, l'entraide et la solidarité
- Accueil et intégration d'enfants en situation de handicap
- Mise en place d'activités (dessin, jeux d'expression, "marché de connaissances"...) permettant à chaque enfant de s'exprimer et de mettre en avant leur singularité
- Mise en place de programmes d'activités favorisant l'apprentissage des cultures
- Encadrement des enfants par une équipe d'animateurs aux profils très variés et aux parcours de formation différents

- **Objectif pédagogique général** : Sensibiliser les enfants au respect et à la protection de l'environnement (mis en avant lors des mini-camps l'été)

**Objectif spécifique 1** : Amener l'enfant à utiliser ses sens

- Mise en place d'activités sensorielles et artistiques : land'Art, kim, randonnée sensorielle...
- Observation et découverte de différents milieux (mare, rivière, ruisseau, étang forêt,...) à travers des randonnées, des grands jeux et des courses d'orientation.
- Observation et découverte de la nature : les plantes, les insectes, les animaux, les oiseaux à travers des ateliers d'art (photo, peinture, dessin,...).
- Utilisation d'outils spécifiques (jumelles, boussoles,...).

**Objectif spécifique 2** : Sensibiliser l'enfant au développement durable

- Informer et initier les enfants aux droits et devoirs du citoyen vis-à-vis de la planète.
- Informer et initier les enfants au tri et recyclage des déchets à travers diverses activités artistiques.
- Les amener à respecter et à mieux connaître la diversité de la faune et de la flore (balade, jeux de piste et découverte de la nature, potager...).

## La journée type 3/5 ans

7H30-8H30	Accueil dans la salle d'Accueil de la Maison de l'Enfance
8H30-9H00	Accueil dans les salles d'activités
9H00-9H30	Accueil autour d'échange avec les enfants Présentation des activités
9H30-10H00	Temps libre
10H00-11H15	Séances d'animation
12H00-13H15	Repas

### **Pour les 3/4 ans :**

13H30-15H30	Sieste (réveil échelonné)
15H00-16H00	Temps d'animation
16H-16H30	Temps libre

### **Pour les 5 ans :**

13h30-14h00	Temps de repos (installation de matelas, musique, détente, histoire dans la grande salle).
14h00-14h30	Temps calme (jeux de société, dessin,...)
14H30-16H00	Temps d'animation
16H-16H30	Temps libre

### **Pour les 3-5 ans :**

16h30-17h00	Goûter
17H00-17h15	Accueil dans les salles d'activités
17H15-18h30	Accueil dans la grande salle

## La journée type 6/10 ans

7H30-8H30	Accueil dans la grande salle de la Maison de l'Enfance
8H30-9H00	Accueil dans les salles d'activités
9H00-9H30	Accueil autour d'échange avec les enfants Présentation des activités
9H30-10H00	Temps libre
10H00-11H30	Séances d'animation
11H30-12H00	Temps libre
12H00-13H	Repas

### Pour les 6/7 et 8/10ans :

13H30-14H30	Temps libre
14H30-16H00	Séance d'animation
16H-16H30	Temps libre
16H30-17H00	Goûter
17H-17h15	Accueil dans les salles respectives et rangement du matériel
17H15-18h30	Accueil dans la grande salle

- Le temps du repas ne doit pas dépasser 1H. Départ de la cantine vers 13H15
- Organiser une sieste au sortir du repas du midi pour les 3/4ans. Ce moment est indispensable au bien-être de l'enfant et répond à un besoin physiologique.
- Organiser un temps calme avant le temps d'animation de l'après-midi (de 14h à 14h45) pour les 4/5 ans qui ne font pas de sieste. Pour les moins de 6 ans, le repos est un temps essentiel. Ce temps doit être aménagé pour que l'enfant prenne du plaisir à se reposer (installation de matelas, livres, musique détente).
- Organiser un temps libre et/ou un temps calme avant le temps d'animation de l'après-midi (de 13h30 à 14h30) pour les + de 6 ans.